

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1027

Artikel: Horaires de travail : la poste innove
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une AUBE nouvelle à Dorigny

En novembre 1990, une circulaire sur papier recyclé informait la communauté universitaire de la naissance de l'Association universitaire au bénéfice de l'environnement (AUBE), dont le but fondamental était de rendre les occupants du site conscients des problèmes d'environnement à Dorigny et d'y chercher des remèdes.

Depuis, AUBE a grandi. Ses responsables (des étudiants et des assistants en lettres et en biologie) éditent un périodique dont deux numéros sont déjà parus, comportant chacun un dossier aux informations claires et précises. Le premier dossier portait essentiellement sur la ré-

cupération du papier (problème loin d'être résolu, ou parfois même loin d'être pris en compte à Dorigny !) et le deuxième sur les économies d'énergie dans les bâtiments universitaires. J'y ai appris, parmi une foule d'autres choses, comment fonctionnait une pompe à chaleur, et que le bâtiment de physique était une vraie passoire. Le troisième dossier portera sur le jardinage du site universitaire.

Des résultats ont déjà été enregistrés: par exemple l'installation de cadres sur palettes pour la récupération du vieux papier et l'abaissement de la température dans les bâtiments. Par ailleurs AUBE

entretient d'excellents contacts avec le rectorat de l'Université de Lausanne et les responsables des bâtiments; de plus, elle a instauré une collaboration prometteuse avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

A sa première assemblée générale, AUBE a présenté les projets en cours: conférences-débats (voir encadré), création de groupes de travail et mise sur pied d'un centre de documentation. «Si les étudiants voient les enseignants accorder de l'importance à ce problème (la protection de l'environnement, réd.), ils seront certainement encouragés à

HORAIRES DE TRAVAIL

La poste innove

(pi) Alors que les revendications syndicales pour une diminution de l'horaire de travail portent généralement sur sa durée hebdomadaire, nombreux sont les travailleurs qui préféreraient obtenir une ou deux semaines de vacances supplémentaires. De ce point de vue, le projet de nouvelles formes d'horaires de travail de la direction générale des PTT,

présenté dans *Union* (journal du syndicat PTT) du 7 février, intéressera les employé-e-s.

La proposition est simple: la personne travaillant à plein temps aurait le choix entre trois formules, allant de 42 (horaire normal) à 44 heures de travail hebdomadaire. Une compensation serait offerte soit sous forme de salaire, soit sous forme de vacances, une heure hebdomadaire de plus donnant droit à une semaine de vacances de plus par année ou à un supplément de salaire de 2,4% (voir le tableau).

La marge de manœuvre, avec un horaire normal à 42 heures, est évidemment étroite. Elle sera d'autant plus grande si les 40 heures sont introduites.

Pour l'instant, les PTT souhaitent effectuer des essais dans deux directions d'arrondissement postal (Genève et Aarau) et dans trois directions des télécommunications (Genève, Coire et Lucerne).

Ce système, qui permet au travailleur d'avoir une influence sur son horaire, sera un argument pour l'embauche, difficile dans presque tout le pays pour les régions fédérales. De nombreuses entreprises privées pourraient, elles aussi, offrir ce choix à leurs employé-e-s. ■

Conférences

Deux conférences sont d'ores et déjà prévues avant la fin de l'année académique (juin 91): celle de M. Otti Bisang, responsable de la récente réorganisation du siège central du Crédit Suisse à Zurich en une institution soucieuse de protéger l'environnement; d'autre part, AUBE organisera, en collaboration avec le Mouvement de la jeunesse européenne (MJE), une conférence-débat sur le thème «Suisse, Europe, environnement... quel avenir?», le 24 avril 1991.

faire de même. De plus, s'ils voient les enseignants effectuer ces gestes simples qui préservent l'environnement, comme mettre le papier non à la corbeille mais à la récupération ou éviter les tirages en trop grand nombre, ils auront plus de facilité à dépasser l'idéologie qui associe gaspillage et bien-être.» C'est ainsi que dans son avis de naissance, AUBE met le doigt sur les liens étroits entre enseignants et enseignés, souligne la responsabilité des enseignants et place toute sa confiance en une «éducation à l'environnement». Au moment où *Uniscope*, l'organe d'information sur le campus, publie un article accablant sur les conduites estudiantines en ce qui concerne la propreté du site, AUBE lance donc un défi à l'ensemble de la communauté universitaire. Action à suivre avec attention.

Catherine Dubuis

Association AUBE, BFSH 2, 1015 Lausanne.

Projet PTT d'horaire à la carte

horaire hebdomadaire		salaire %	semaines de vacances
44 heures	1.	104.8	4 à 6*
	ou 2.	102.4	+1
	ou 3.	100.0	+2
43 heures	1.	102.4	4 à 6*
	ou 2.	100.0	+1
<i>Situation normale</i>			
42 heures		100.0	4 à 6*
41 heures		97.6	
40 heures		95.2	
<i>(Au dessous de 42 heures, correspond à du travail à temps partiel.)</i>			
*En fonction de l'âge et/ou de la durée de l'engagement dans l'entreprise.			